

Objectifs

Acquérir en amont de la cessation les connaissances juridiques, fiscales, et organisationnelles pour transmettre son exploitation et son patrimoine dans les meilleures conditions

Objectifs opérationnels

Être capable de définir une stratégie de transmission du patrimoine - Être capable de mettre en œuvre la transmission de son exploitation en s'appuyant sur les personnes ressources

PUBLIC : Actifs agricoles alsaciens proches de la retraite et en réflexion de cessation ou de cession d'entreprise.

Modalités

3 jours (21 heures)
**16/01, 25/01/2024 +
1 jour mi-mars 2024
à Schiltigheim**

9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Repas : restaurant d'entreprise
(à charge du participant)

Intervenantes :

Christine RUSSIER, juriste,
AGC CFG du Bas-Rhin.
Catherine ETTER, conseillère
d'entreprise, Chambre
d'Agriculture Alsace
Christine PERRENOUD,
conseillère juridique,
Chambre d'Agriculture Alsace

Participation des stagiaires :

Chef/associé/collaborateur
exploitant* : **80 €**

(*à jour des cotisations MSA et dans la
limite du plafond annuel de prise en
charge de 3000 € par Vivea)

Exploitant en démarche
d'installation : **nous contacter**

Retraité de l'activité
agricole : **100 €**

Salarié d'une entreprise
affiliée Ociapiat **300 €**

Formation cofinancée par :



Contenu :

Identification et définition des 2 enjeux de transmission de l'exploitation et du patrimoine : approches juridiques, fiscales, humaines. Etapes, acteurs, ressources.

Aspects Patrimoine : la réglementation gérant les donations et les successions, la transmission parents-enfants : barème fiscal, cas du décès, autres liens de famille, nouveautés juridiques et fiscales. Les moyens pour réduire la facture (bail, assurance vie, pacte Dutreil, ...) - L'évaluation des biens et équilibre entre héritiers (donations en avance).

Aspects Exploitation : critères de réussite de la transmission, pistes de stratégies, problématiques liées (contrôle des structures), bonnes pratiques fiscales. Penser foncier, bâtiments, DPB, parts sociales, capital, trésorerie. Relations humaines, repositionnement personnel. La pension de retraite et budget du retraité : information, chiffrage, date
L'installation d'un repreneur : échéancier et étapes.

Méthodes pédagogiques : Apports théorique oral, exercices à base d'exemples à calculer par les stagiaires. Cas de figures concrets. Temps d'élaboration de sa stratégie personnelle, fiches pratiques et synthèses distribuées aux stagiaires.



Merci
d'emmener
une
calculatrice



Responsable de stage :
Sébastien LIBBRECHT, tél. 03 88 19 17 07
sebastien.libbrecht@alsace.chambagri.fr



Contact

Service Formation-Emploi
2 rue de Rome
CS 30 022 - Schiltigheim
67013 STRASBOURG CEDEX
formation-professionnelle
@alsace.chambagri.fr

L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes présentant une situation de handicap et nous mettons en place les aménagements nécessaires
Référénts handicap : Claire Wir (03 89 20 97 00) et Isabelle Leitz (03 88 19 17 17)

Une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire à l'issue de sa participation.

Conditions générales de vente et règlement intérieur sur demande et sur <https://alsace.chambre-agriculture.fr/formation/>